



Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 01 OCT. 2026

ID : 077-217702158-20260928-02026_091-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 28 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 3	Votants : 29	

Date de la convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LOUBIERE Yves, HAMDI Nadia, BENARD Sandie, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, ROUSSEL Mylène, LARADJI Chrystelle, TRANGOSI Renaud, HANQUART-TAUVERON Charlotte, BOURSIEZ Frédéric, POUSSIER Adrien, COUPÉ-BAYLE Séverine, BENOIT Dominique, DONADIO Véronique, SOUSA José, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul, GEENEN Allison à HASCOET Alexandre, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique,

Était absent sans pouvoir :



DÉLIBÉRATION N° 02026_091 :

Remplacement d'un conseiller municipal dans les commissions municipales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la désignation de membres au sein des commissions municipales instituées ;

Vu la délibération n°2026_067 du 18 mai 2026 portant, d'une part, constitution des commissions communales et fixation du nombre de membres et désignation des membres ;

Considérant la démission de Monsieur Thierry DIGUET, en date du 26 août 2026 en tant que conseiller municipal ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Thierry DIGUET au sein des commissions municipales ;

Considérant que Madame Séverine COUPE-BAYLE remplace M. Thierry DIGUET en qualité de conseillère municipale

Considérant que Monsieur Thierry DIGUET était membre des commissions suivantes :

- Sports
- Culture et manifestations

DESIGNE Madame Séverine COUPE-BAYLE en qualité de membre des commissions "Sports" et

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de designer Madame Séverine COUPE-BAYLE en qualité de membre des commissions "Sports" et "Culture et manifestations" en remplacement de Monsieur Thierry DIGUET

Fait et délibéré en séance, le 28 septembre 2026

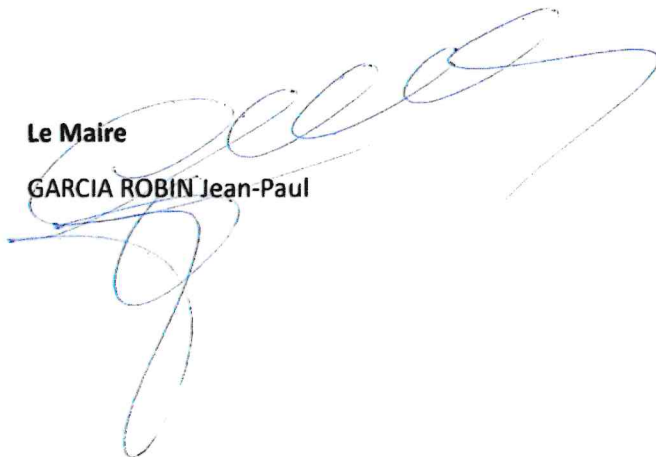
Le secrétaire de séance

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>